



COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE LA VILLE DE VANNES

Réunion du mercredi 29 juin 2022 Compte rendu

La commission locale du site patrimonial remarquable de Vannes a été réunie le **mercredi 29 juin 2022**, à 16 H 30 à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur David ROBO, maire de Vannes.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du règlement intérieur,
- Présentation du projet du musée des Beaux-Arts sur le site du château de l'Hermine,
- Présentation du projet de modification n°1 du P.S.M.V.

➤ **Assistaient à cette réunion :**

Membres de droit :

- M. QUENET, Secrétaire Général - Préfecture du Morbihan,
- M. CURT, architecte des bâtiments de France,

Représentants élus désignés par le conseil municipal de Vannes :

- Mme LE PAPE, maire adjointe en charge de l'urbanisme, des affaires foncières et domaniales, des bâtiments et de l'habitat
- M. LE GUERNEVE, maire-adjoint en charge de la culture et du patrimoine
- M. ARS, maire adjoint en charge des espaces publics et mobilités urbaines,
- M. UZENAT, conseiller municipal,

Représentants d'associations ayant pour objet la protection ou la mise en valeur du patrimoine :

- M. ROME, Président de la Société Polymathique du Morbihan,
- M. GUITARD, Président des « Amis de Vannes »,
- M. DEBARD, président de la Maison de l'Architecture et des espaces de Bretagne,
- M. AZGAG, membre du C.A. du C.A.U.E. du Morbihan

Représentants de structures ayant pour objet la protection ou la mise en valeur du patrimoine :

- Mme DEFRADE, animatrice du patrimoine Ville de Vannes,
- M. SURGET, architecte Dplg, Agence ANTAK Architectes du patrimoine,
- M. LAIZEAU, élu de la chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan,

Assistaient également à cette séance :

- M. WAGON, architecte-urbaniste, chargé d'étude de la modification du P.S.M.V.,
- Mme PFEIFFER, adjointe au chef du SUH volet urbanisme, DDTM du Morbihan,
- M. LE GALL, Secrétaire Général Ville de Vannes,
- Mme GALLAIS, directrice de la Culture et de l'Événementiel, Ville de Vannes,
- Mme BERRETROT, conservatrice et directrice des musées et du patrimoine, Ville de Vannes,
- M. PATRY, architecte-urbaniste Ville de Vannes.

➤ **Étaient absents et excusés :**

- M. GRANGE, conseiller pour l'architecture, D.R.A.C. Bretagne,
- M. VANDEWALLE, président de la fédération des commerçants de Vannes centre « Cœur de Vannes »

Le président remercie les membres de la commission de leur présence et rappelle que l'objet de cette réunion est l'analyse du projet de modification du P.S.M.V. pour permettre la réalisation du projet du musée des Beaux-arts sur le site du château de l'Hermine.

Approbation du règlement :

Approuvé à l'unanimité

Présentation du projet de musée des Beaux-Arts :

Mme BERRETROT, présente le contexte actuel : un musée actuellement localisé face à la cathédrale dans un bâtiment développant une superficie de 1102m² utiles (La Cohue). Un lieu trop exigu, ne disposant pas de toutes les fonctionnalités attendues et dont l'évolution n'a pas été possible.

Le projet sur le site de l'hôtel Lagorce permettrait de développer 2192m² utiles, intégrant 4 espaces thématiques ainsi qu'un espace d'expositions temporaires.

Le projet retenu :

M. PATRY présente l'aspect architectural et l'intégration urbaine de ce projet qui se caractérise par la volonté de maintenir l'image urbaine du château et de créer une relation respectueuse entre l'extension et le bâtiment historique :

- le nouveau volume se développe à l'intérieur du cœur d'îlot en offrant un espace ouvert sur la façade arrière de l'hôtel Lagorce,
- l'aspect extérieur du château est maintenu, tandis que l'intérieur est réhabilité et adapté aux exigences muséales contemporaines,
- la façade principale du château de l'Hermine face aux jardins constitue l'entrée principale du futur musée,
- un accès public secondaire est prévu depuis la rue Porte Poterne,
- l'enveloppe du corps d'extension est en aluminium recyclé (y compris le couverture).

Le projet de modification du PSMV :

M. WAGON rappelle les dispositions applicables au PSMV en vigueur puis il présente les adaptations de ce règlement rendues nécessaires pour permettre la réalisation du projet de musée d'intérêt public.

Il est ainsi proposé de créer un sous-secteur USA dans le périmètre du projet permettant de déroger à certaines règles générales du PSMV, ainsi que quelques adaptations périphériques sur le plan graphique aux abords du site du château de l'Hermine.

Approbation :

A la suite de ces exposés, Le président invite les membres de la commission à se prononcer sur le projet de modification n°1 du plan de sauvegarde et de mise en valeur de la ville de Vannes tel qu'il leur a été présenté. Les membres de la commission émettent un avis favorable à l'unanimité. L'ordre du jour étant épuisé, le Président, après avoir remercié de leur présence les participants, lève la séance à 17 H 30.

Fait à Vannes, le 1^{er} juillet 2022

Le Président,

David ROBO

